VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 03 octobre 2024 Date d'affichage 03 octobre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-217201326-20241016-CM2410-DEL3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le NEUF OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés:

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné Christiane VAN RYSSEL)

M. Thiery BODIN, (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Éric PAPILLON)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Edith ALIX (pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE SARTHE HABITAT TRAVAUX SUR LA RÉSIDENCE JEANNES DAVID

Le Conseil municipal,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande en date du 03 septembre 2024 de garantie d'emprunt formulée par Sarthe Habitat à la commune, pour le financement des travaux de la Résidence Jeanne David, située Rue de Paris à La Ferté-Bernard.

Vu le rapport du Maire

Considérant que sur la base d'un montant total de 605 735 €, le prêt sollicité par Sarthe Habitat auprès de la Banque des Territoires est réparti entre différents types de prêts (PLAI et PLUS).

Considérant que cette garantie est essentielle pour faciliter l'émission du contrat de prêt auprès de la Banque des Territoires.

Considérant que le Conseil départemental de la Sarthe s'engage à garantir les 80 % restants des montants empruntés par Sarthe Habitat.

Considérant que Sarthe Habitat sollicite une lettre d'intention de la commune confirmant son engagement à garantir 20 % des montants empruntés, afin de formaliser cette garantie d'emprunt.

Considérant qu'après la signature du contrat de prêt avec la Banque des Territoires, une copie du contrat sera transmise à la commune pour présentation au prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 20 % sur la base d'un montant total de 605 735 € pour les travaux de la Résidence Jeanne David.
- VALIDE le principe d'une lettre d'intention confirmant cette garantie d'emprunt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants

Voix pour : 29 Voix contre : 0

Abstention: 0

La Secrétaire de séance

Marie DENONELLE

Pour Copie conforme Le Maire, Didier REVEAU